

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 29 mars 2010

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

Conseillers
présents :
14

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine **STEIBEL** Martine; Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude ; **BERNHART** Nicolas, **COURTOT** Jean-Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé et **TROESTLER** Mario et **WURMSER** Philippe

ABSENT EXCUSE : Mr. **PARUTTO** Pascal, proc. Scandella

Secrétaire de séance : Mr **AESCHELMANN** Jean-Claude.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 15/02/2010
- Atelier communal
- Comptes administratifs 2009 (Commune – Eau)
- Affectation des résultats 2009
- Comptes de gestion 2009 (Commune – Eau)
- Taux d'imposition
- Budgets Primitif 2010 (Commune – Eau)
- Achat tracteur + équipements hivernal : Demande de subvention
- Divers

Ouverture de la séance à 20H30

N°08/10 : Approbation du PV de la séance du 15/02/2010

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Angsthelm et Steibel), approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 15 février 2010.

N°09/10 : Atelier communal

A l'annonce de ce point de l'ordre du jour, M. Schleiss Hervé, suite à la demande de M. le Maire, quitte la salle.

Dans le cadre de la démarche engagée tendant à construire un atelier communal à proximité de la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une opportunité à saisir et qui remettrait en cause le principe de la construction d'un atelier communal.

En effet, les locaux de l'entreprise Schleiss, rue de l'église à Mollkirch, cadastrés section 4 parcelle 77 et section 5 parcelle 44, seront disponibles et vacants à compter de la fin de l'année 2010 puisque l'actuel propriétaire compte déménager son entreprise.

Pour la commune, ce site s'avère intéressant puisqu'il permettrait d'y abriter l'atelier communal et d'y stocker tout le matériel communal. En outre, les sapeurs-pompiers à l'étroit dans le local actuel pourrait y prendre leurs quartiers et une salle associative pourrait voir le jour. D'autres projets pourront également être développés par la suite.

Les modalités financières négociées avec l'entreprise Schleiss seront les suivants :
10 loyers annuels de 25000,-€ net et la 11^e année une cession pour 150000,-€ net
S'en suit un tour de table.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Renonce au projet consistant à construire un atelier communal près de la salle des fêtes.
Approuve le projet de reprise des entrepôts Schleiss selon les modalités négociées, à savoir, 10 loyers annuels de 25000,-€ net et la 11^e année une cession pour 150000,-€ net
Décide de solliciter l'avis des Domaines.
Charge le Maire de poursuivre cette affaire et l'autorise à signer toutes pièces.

N°10/10 : Comptes Administratif 2009 (Commune – Eau)

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2009.

Monsieur SCHLEISS Hervé, 2^{ème} Adjoint, élu à l'unanimité, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

1- D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2009 du service Communal comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	562 977,00 €	313 711,83 €
Recettes	562 977,00 €	562 554,41 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		248 842,58 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	462 274,80 €	212 448,87 €
Recettes	462 274,80 €	133 557,24 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		78 891,63 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		169 950,95 €

2. D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2009 du service Eau comme suit :

EXPLOITATION	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	198 872,00 €	93 906,72€
Recettes	198 872,00 €	210 292,14 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		116 385,42 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	117 713,73€	53 542,16 €
Recettes	117 713,73 €	17 661,96 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		35 880,20 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		80 505,22 €

N°11/10 : Affectation des résultats 2009

1. D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement à l'article ® 1068 du budget primitif 2010 - Service communal pour un montant de **78891,63 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2010 – Service communal pour un montant de **169950,- €**.

2. D'AFFECTER l'excédent d'exploitation à l'article ® 1068 du budget primitif 2010 - Service Eau pour un montant de **35880,20 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2010 – Service Eau pour un montant de **80505,- €**.

N°12/10 : Comptes de gestion 2009 (Commune – Eau)

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2009 ainsi que le compte de gestion du service Eau de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2009 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N°13/10: Taux d'imposition

En matière d'imposition, les taux sont restés inchangés depuis 2006. Compte tenu des projets d'investissements en cours et à venir ainsi que de nos possibles subventions dont les taux sont liés au niveau du potentiel fiscal, il convient de redéfinir les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux d'imposition de l'année 2010, comme suit :

Taxe d'habitation à 10,36 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties à 11,06 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 75,20 %

Taxe professionnelle à 10,14 %

N°14/10 : Budget Primitif 2010 (Commune – Eau)

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, suite aux réunions de la commission Finances, le projet des Budgets Primitifs 2010 (Commune - Eau)

1 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2009 du service Communal.

Le budget primitif 2010 du service Communal se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	672 150,00 €	507 165,83 €
Recettes	672 150,00 €	507 165,83 €

2 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2009 du service Eau.

Le budget primitif 2010 du service Eau se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	166 010,00 €	222 800,00 €
Recettes	166 010,00 €	222 800,00 €

N°15/10 : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'acheter un tracteur pouvant servir au déneigement ainsi que des accessoires de déneigement, selon devis de la Sté RG pour un montant de 53517,14€ TTC.

Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cet achat

DIVERS :

Journée de broyage des végétaux, samedi 10 avril 2010.
Soirée découverte des animaux, vendredi 30 avril 2010.
Signature des comptes et budgets et du registre.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 6 avril 2010

Le Maire,
Daniel DEGRIMA